

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 12 septembre 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

56, chemin des Cerfs (lots 5 448 072 et 6 425 173 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Un coefficient d'emprise au sol de 12.36 % pour la reconstruction d'une résidence comprenant un garage incorporé à celle-ci sur un terrain de 2 406.4 mètres carrés alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 19 prescrit un coefficient d'emprise maximale au sol de 8 % jusqu'à un maximum de 400 mètres carrés d'emprise au sol pour un bâtiment principal situé sur un lot de 2 000 mètres carrés et plus.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 septembre 2022, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 août 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

